

(Ensuite,) n'écouter pas nos avis, vous êtes allé sur la grande mer. (Puis) nous avons reçu la nouvelle de votre mort, et, à cause de notre affliction, nos yeux sont devenus aveugles. Maintenant, vous voici revenu sain et sauf de la grande mer; nous en avons été très joyeux et nos yeux ont pu recouvrer la vue. Maintenant, c'est comme si vous étiez ressuscité. Si vous voulez suivre notre avis, vous vous occuperez à nous servir; notre vie ne durera plus bien longtemps; si vous pouvez attendre jusqu'à la fin de notre existence sans sortir du monde, la mort ne nous sera pas pénible. » *Yi-eul* (Koṭikarna) leur répondit qu'il y consentait: il servit pendant douze ans ses parents qui, à la fin, moururent; comme le dit la gâthâ :

*Tout ce qui vit doit mourir; — ce qui est élevé aussi s'affaisse; — tous les êtres prennent fin: — il n'y en a aucun qui soit éternel.*

*Yi-eul* (Koṭikarna) se baigna, puis il se rendit auprès du vénérable *Kia-tchan-yen* (Mahâkâtyâyana); il posa son visage sur les pieds de celui-ci en signe d'adoration, puis il s'assit de côté. (Il lui dit:) « O homme de grande vertu (bhadanta), j'ai maintenant obtenu la foi en la Loi correcte; je désire, dans la loi du Buddha, sortir du monde et pratiquer la conduite religieuse (1). » Le vénérable *Kia-tchan-yen* (âyusmat Mahâkâtyâyana) accorda alors à *Yi-eul* (Koṭikarna) de sortir du monde.

En ce temps, dans le royaume de *A-che-mo-kia a-p'anti* (Açmaka avanti), il y avait peu de bhikṣus et une communauté de dix était difficile à constituer.

Ce *cha-mi* (2) (çrâmanera) avait passé la retraite d'été (3) et avait fini d'agir à sa fantaisie (4); (en ce moment), les disci-

(1) Littéralement: la conduite brahmique 梵行.

(2) C'est Koṭikarna qui est ainsi désigné.

(3) Le pravâraṇa, ou cérémonie mettant fin à la retraite de la saison des pluies, avait eu lieu.

(4) C'est-à-dire que le moment était venu pour lui de recevoir les défenses.